L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 4 MAI 1869. 42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET, [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 4 MAI

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par O. Valeton, à la Bourse d'Hewes St-Charles, rue St-Charles, à midi—[illegible] sur la rue Tréme.—Et au No [illegible] de la rue Tchoupitoulas : [illegible].

Par Jolibois, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à midi—Deux terrains situés au faubourg Tréme, dans le Deuxième District, avec les améliorations qui s'y trouvent, rue Claiborne, entre St-Ann et la Promenade Orléans. Aussi, le bateau à vapeur "Lida Lorrel," tel qu'il se trouve à [illegible] du Couvent.

Par Vinbent & Co, à leur salle d'encan, No [illegible] de la rue Chartres, à 10 heures—Vente hebdomadaire [illegible] de marchandises [illegible] et [illegible].

Par E. Hogé & Co, à 10 heures, à leurs salles d'encan 63 et 67, rue Vieille-Levée—Vente d'un stock de marchandises étrangères et américaines.

Par G. de Feriet, à 11 heures, au coin des rues St-Antoine et Camp—Tout le [illegible] d'une épicerie.

Par D. E. Morphy, à 11 heures, à l'angle des rues Fourbier et de la [illegible]—117 demi-caisses de tabac à chiquer S. G. Lee et Velos J. Fede.

Par S. Guimault, à la Bourse de la Métairie, au Half-Way House, à 12 heures—26 magnifiques vaches laitières et des veaux.—Et à 2 heures et demie du soir, à son bureau d'encan: Continuation de la vente de livres.

Par Montgomery Bro. & Co, aux écuries de F. Lanet, rue Gravier, à 10½ heures, des beaux chevaux de selle et de harnais, par paire et simple, [illegible] de [illegible] et d'y ville, [illegible] couverts et découverts, harnais, selle, &c. Et à leur salle d'encan, rue du Camp, à 11 heures.—Un assortiment général de meubles, tapis, tableaux, gravures, batterie de cuisine, etc.

Par J. Déjan Jr. à 11 heures, à sa salle d'encan, au coin Gravier et Carondelet—Un assortiment de meubles et des pianos.

Par Jos. H. Bobert, au No 44 de la rue Vieille Levée—Contellerie et marchandises sèches.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 28 de la rue de Chartres—Chaussures, habillements de printemps et d'été.

Par Louis Gum & Bros, au No [illegible] de la rue du Canal—Installations de magasin.

☞ Achetez vos confiseries et chocolat chez M. Ernest Turpin, 94 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES,
135......Rue des Remparts.........135

ATTENTION!

☞ Propriétés améliorées à l'encan, par le Shérif.
Aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, le shérif procédera à l'adjudication des propriétés ci-après :

1o Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue Tchoupitoulas, entre celles Calliope et Poeyfarré, Premier District.

2o Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé Promenade Carondelet, entre les rues Burgundy et Broad, Deuxième District.

3o Et deux terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés rue Claiborne, entre celle St-Louis et la Promenade Carondelet.

ATTENTION!

☞ Le bateau à vapeur "Lida Norcell," à l'encan par le Shérif.
Aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, le shérif procédera à l'adjudication du bateau à vapeur "Lida Norcell," ensemble avec sa machine, ses meubles, etc.

Actions.—[illegible] des [illegible] et des capitalistes est appelée sur la vente de [illegible] actions de la Compagnie des Dry Dock du Croissant, [illegible] actions de la compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et Jackson et [illegible] actions de l'Association de la Foire agricole et industrielle de la Louisiane, qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse d'Ewing St Charles, par M. G. de Feriet, encanteur, pour le compte de la succession de John Pemberton.

Chaussures et Habits.—Aujourd'hui mardi, 4 du courant, à 10 heures du matin, MM. Hoffman, Marks & Cie, encanteurs, vendront, dans leur salle de la rue de Chartres No. 28, [illegible] caisses de bottes, souliers et brodequins; [illegible] et [illegible] de la [illegible] de printemps et d'été. Tout cela vient directement des [illegible] du Nord et sera vendu sans réserve aucune. Voyez l'annonce que nous recommandons particulièrement aux marchands de la ville et de la campagne.

Meubles de maison, salles de billards, installations de café, etc.—Jeudi, 6 du courant, à 10 heures ½ du matin, sur les lieux, rue Bienville No [illegible], MM. Hoffman, Marks & Co vendront tout le contenu de la maison de pension de [illegible] consistant en meubles de salon, de chambre à coucher, de salle à manger, d'ornements de cuisine, etc. Aussi, le contenu d'un café [illegible], [illegible] de table de billard en acajou. Le tout sans aucune réserve pour cause de départ. Les gens qui [illegible] trouveront là une occasion [illegible] de se procurer bon marché.

Entrevue de Grant et de Lee.

Nous en sommes réduit aux conjectures sur l'entrevue qui vient d'avoir lieu à Washington, entre le président Grant et l'ex-général en chef des armées confédérées. Est-ce une simple visite de courtoisie rendue à la Maison Blanche par le général Lee sur l'information qui lui avait été transmise que cette visite serait agréable au Président ? Ou bien l'entrevue a-t-elle eu un motif personnel ou politique ? Ce sont là des points qui n'ont pu encore être éclaircis d'une manière positive. "Bien qu'il ne manque pas de correspondants pour recueillir des détails de la conversation tout-à-fait confidentielle entre les deux interlocuteurs," dit le télégraphe nous fait part des suppositions et des commentaires de la presse du Nord à ce sujet.

Quoi qu'ait été le prétexte de l'entrevue, il est clair que la conversation n'a pas dû rouler uniquement sur la pluie et le beau temps. C'était la première fois que les deux chefs militaires qui ont conduit les mémorables campagnes terminées par la chute de Richmond, se rencontraient depuis leur entrevue à Appomattox le 9 avril 1865 pour la reddition des armées de la Virginie. On se souvient que, dans cette circonstance, le général Grant s'était conduit de la manière la plus honorable et que l'opinion du vainqueur avait été égale à celle du vaincu. On ne peut refuser au général Grant un tact distinctif du vrai militaire—le respect de ceux qu'il a combattus, sans le même sentiment n'existe pas chez lui à l'égard de ses adversaires politiques.

En se revoyant face à face, à quatre années de distance, dans des conditions si différentes, les deux généraux ont dû se trouver sous l'empire de sentiments bien divers, mais l'entrevue a dû être, sinon cordiale, au moins exempte de tout ressentiment personnel. S'il a été permis au général Lee d'exposer la situation des choses dans son Etat, il n'est pas douteux que sa parole n'ait une grande autorité sur l'esprit du général Grant, et nous en aurons peut-être avant peu la preuve, par la décision que le pouvoir exécutif est appelé à prendre en ce qui concerne la Virginie.

En dehors des affaires virginiennes nous ne croyons pas qu'aucun sujet politique ait pu être discuté entre le Président et son visiteur. Tous deux ont dû être forcément très réservés, et, quelque attention à la politique [illegible] de la république a été faite, elle a dû l'être d'une façon vague et générale. L'histoire compliquée [illegible] n'est point de ceux qu'on achète par des faveurs personnelles. Aucune ne pourrait être touchée des bonnes dispositions que témoignerait le Président à l'égard de son Etat natal ou de tout le Sud, devant il répugnerait à compromettre son nom au vrai d'avantages particuliers.

Le général Lee est, comme tous les hommes connus du Sud, absolument ruiné, et s'il voyait le gouvernement fédéral [illegible] et entière justice à ses [illegible], il serait tout disposé à prêcher l'oubli et la [illegible] par ses paroles et par son exemple. Mais il n'est pas homme à aller au-devant de [illegible] déchoir par des compromis qui nuiraient tout à la fois à sa dignité et à celle d'une population que le congrès a cru devoir tenir dans un état de suspicion injuste depuis quatre années.

Nous engageons donc nos lecteurs à se méfier des suppositions de tout genre qui vont avoir cours dans les journaux du Nord. La conduite du général Lee nous garantit que sa conduite dans cette circonstance délicate, a dû être marquée au cachet de la prudence, de la modération et de la dignité.

UNE RÉVOLUTION AU JAPON.

Les nouvelles reçues par la voie de San Francisco annoncent qu'une révolution a éclaté au Japon.

D'après la version qui nous arrive, le jour où le Mikado se mariait, en grande cérémonie à Kioto, des discussions s'élevèrent entre les partisans de Satsuma et de Chosiu, deux des principaux daïmios ou princes [illegible]. Le feu fut mis à plusieurs palais de la ville, et le Mikado crut prudent de se retirer à Osaka.

En même temps, l'amiral Enomotta, partisan de l'ancien taïcoun, s'emparait de l'île Yesso, [illegible] forma complète la moitié de l'empire japonais, et il célébrait la prise de possession par une salve d'artillerie tirée par les bâtiments de sa flotte.

Ensuite, les consuls étrangers [illegible] notification qu'un gouvernement provisoire était établi à Yesso, et qu'ils eussent à traiter les affaires consulaires avec les autorités nouvellement formées.

L'amiral Enomotta se fortifiait à Volcano Bay, et il se préparait à combattre, si le Mikado s'avisait de [illegible] qui lui seraient faites, c'est à dire à [illegible] que [illegible] nominale sur l'île de Yesso, ou y placer l'ancien taïcoun comme [illegible].

La guerre n'est malheureusement pas terminée au Japon, comme on l'avait annoncé trop complaisamment.

☞ La plupart des médicaments annoncés sont des "panacées," tandis que l'anti-périodique ou tonique pour les fièvres de Prairie, du Dr. F. Wilhoft, ne prétend guérir que les maladies provenant d'un sang empoisonné par les exhalaisons des marais. Une bouteille suffit pour opérer la guérison, il coûte [illegible].

D. H. J.

COMMUNIQUÉ.—Nous avons reçu un communiqué en langue espagnole signé *Uno*, mais l'exiguïté des matières nous oblige à en renvoyer la publication à demain.

COMMUNICATION.—M. Père Lazala nous a adressé hier une communication avec prière de l'insérer dans l'*Abeille*. Nous regrettons de ne pouvoir nous rendre à son désir à cause de la règle que nous nous sommes depuis longtemps imposée de ne publier aucune communication d'une nature personnelle.

THEATRE DE L'OPÉRA.—Nous rendrons compte dans notre prochaine revue de la représentation de *Don Pasquale*, qui a eu lieu hier. Nous ne voulons juger un artiste de la réputation de M. Brignoli qu'après l'avoir entendu dans ses différents rôles. Nous pouvons dire dès à présent que Mlle Louise Durand est une jolie personne qui a une voix sympathique et déjà du talent; le rôle de Rosina nous permettra encore mieux de l'apprécier. La troupe italienne donnera mercredi le *Barbier de Séville*.

Ce soir la troupe française reprend possession de la scène pour la troisième représentation des *Amours du Diable*, opéra-comique, qui avait attiré une foule considérable dimanche dernier, et dans lequel Mme Lambert-Albaina et M. Engel ont obtenu un nouveau succès.

Un grand nombre de places sont déjà retenues pour la première représentation de l'*Africaine* qui aura lieu jeudi pour le bénéfice de madame Cambier, première forte chanteuse. Les personnes qui désirent des loges pour cette soirée feront bien de se hâter.

PREMIER BANQUET ANNUEL DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE DE SPRING HILL.—Dimanche dernier, quelques-uns des plus anciens élèves de ce Collège se sont réunis au Restaurant de Bondro pour inaugurer le banquet annuel auquel nous avons déjà fait allusion.

Cette réunion de famille était présidée par M. George Lanaux, en sa qualité de doyen des élèves qui assistaient à ce banquet, où la plus franche cordialité n'a cessé de régner, et qui s'est prolongé jusqu'à une heure assez avancée de la soirée.

Des toasts ont été portés à la mémoire du vénérable fondateur, Mgr. Portier, et des trois premiers présidents, Mgr. Loras, évêque de Dubuque, Mgr. Bazin, évêque de Vincennes, et Mr. Pierre Mauvernay, ancien vicaire général du diocèse de Mobile. La santé du révérend G. Chalon, curé de la cathédrale St-Louis, et le dernier survivant des professeurs de Spring Hill sous l'administration de l'évêque Portier, a été l'un des toasts les plus chaleureusement acclamés.

Un comité composé de MM. Albert Fabre, Jules A. Blanc, Th. Bailly Blanchard, R. de Armas et R. R. Rodes a été choisi pour organiser le second banquet annuel, qui aura lieu en mai 1870, et auquel tous les anciens élèves de la seconde période (1842-1869) seront invités à prendre part.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la pensée qui a suggéré la fondation de ces réunions annuelles, destinées à resserrer des liens de confraternité entre un grand nombre de nos concitoyens de la Louisiane, de l'Alabama, du Mississippi et de la Floride.

Le collège de Spring-Hill, qui a déjà rendu de si grands services à l'éducation des jeunes générations, ne tardera pas sans doute à renaître de ses cendres et à continuer les nobles traditions de son passé.

SOCIÉTÉ MÉDICALE AMÉRICAINE.—Cette société doit tenir aujourd'hui sa session annuelle à la Nouvelle-Orléans, et un grand nombre de médecins sont déjà arrivés de différents points de l'Union. Cette société, fondée en 1846, compte 3,000 membres, et ses réunions annuelles ont lieu dans des villes différentes. La session s'ouvrira aujourd'hui, à onze heures, dans la salle de la rue Dryades, et elle se terminera vendredi, jour fixé pour une excursion sur le fleuve.

L'ÉQUITABLE.—Nous publions dans une autre colonne l'annonce de la Compagnie d'Assurance sur la Vie, l'*Equitable*, de New York. Cette Compagnie est fondée sur le principe de la mutualité, et les produits qu'elle fait sont partagés entre les assurés. Au 31 mars 1869, son actif dépassait neuf millions, et ses revenus annuels étaient de plus de six millions. Les bureaux de l'agence générale pour la Louisiane viennent d'être transférés de la rue Gravier No 136 à la rue du Camp No 61.

EXERCICES ATTRAYANTS DANS UN BUT DE CHARITÉ.—Les exercices qui seront exécutés samedi soir par de jeunes amateurs ont un but de charité qui les recommande à tout le monde. La recette qui en proviendra sera remise aux directeurs de l'Asile St Vincent pour les garçons. C'est cette œuvre que les [illegible] grands désirs que pour lui venir aide, l'archevêque a ordonné que des quêtes soient faites dans toutes les églises. Le Révérend E. J. Potter, curé de St Vincent, 3e district, M. J. C. Prendergast, président de l'Association de Saint-Vincent de Paule, et M. Aristide de Blanc, vice-président, recevront avec reconnaissance des donations ou souscriptions pour l'Asile. Dans les exhibitions qui seront faites on sera étonné de talent avec lequel l'Ethiopien affranchi sera imité.

MAISON DE COMMISSION POUR LES VINS DE FRANCE.—C'est avec un plaisir extrême que nous annonçons l'établissement à la Nouvelle-Orléans d'une nouvelle maison de commission pour la vente des vins et des liqueurs de France. Ce sont là des articles si estimés et ce pays qu'on aime à en voir la vente confiée à des négociants dont le nom très connu suffit pour garantir la qualité des produits que les consommateurs désirent. M. V. J. Déjan, de cette ville, mais qui a résidé une douzaine d'années à Bordeaux, vient de fonder, avec son frère, M. Arthur Déjan, rue de la Douane No 53, la maison dont nous parlons et qui a sa branche à Bordeaux. Ces messieurs sont tous à fait versés dans la ligne d'affaires qu'ils entreprennent à la Nouvelle-Orléans, et l'on pourra s'adresser à eux en toute confiance pour tout ce qui concerne les vins, les eaux-de-vie, liqueurs et cordiaux de France. On trouvera plus loin une annonce de MM. Déjan, qui attendent incessamment la consignation de nombreux navires.

TERRAINS ET TERRES A VENDRE.—Nous appelons l'attention des capitalistes sur l'annonce de M. J. J. Alston, agent pour la vente des propriétés immobilières en ville et à la campagne. Il offre en vente 3000 terrains avec ou sans bâtisses à la Nouvelle-Orléans et 150,000 arpents de terres en Louisiane.

VINS ET LIQUEURS D'IMPORTATION DIRECTE—Nous signalons aux connaisseurs et aux débitants et cafetiers l'annonce de la maison Cazaux et Vergnole, 73 Vieille Levée. Cette maison, fondée en 1841, a toujours un excellent assortiment de vins rouges et blancs et de liqueurs de tout genre qu'elle importe directement. Tous ses articles sont de qualité supérieure et sont vendus à des prix modérés.

☞ Le Dr. Winthall, dont tant de gens garderont le souvenir avec gratitude, est venu hier nous faire une visite. Le Dr. Winthall, après avoir réussi à rendre entièrement la parole à une jeune demoiselle, fille d'un planteur notable de la paroisse des Attakapas, est sur son chemin pour retourner à New York, mais il a l'intention de revenir ici en automne. Les personnes affligées auront ainsi douze chances d'avoir recours aux services du docteur. Son bureau à New-York sera rue Broadway, No. 274, pendant la saison d'été.

WHISKEYS, BRANDIES ET VINS.—Belle occasion pour les amateurs de vins fins et de bonnes liqueurs. MM. Clancy et Siewessen, rue Tchoupitoulas, No. 5, annoncent qu'ils ont à vendre au plus bas prix du marché des whiskeys de toutes les marques, des whiskeys Bourbon et rectifiés, des vins de sherry et madère, des cognacs, rhum de la Jamaïque et de St Croix, des genièvres de Hollande et enfin du vieux vin du Rhin de 1862.

TONIQUE DAVIDSON.—Ce tonique, pour les frissons et la fièvre, est toujours une des plus grandes découvertes de ce siècle. Il a eu un prix à la Foire d'Etat, et toutes les familles devraient en avoir toujours une bouteille. Ce fameux remède coûte fort peu et vous délivre promptement de maux qui pourraient durer fort longtemps et vous coûter beaucoup. Le tonique de Davidson se vend chez MM. E. J. Hart & Co. et aussi au dépôt de M. John Fleming, rue de Chartres, No 4.

PORCELAINES, FAÏENCES, CRISTAUX, ETC.—La vie commerciale va renaître au coin des rues Orléans et Royale; M. M. Madrara vient d'y faire l'ouverture de son magasin de porcelaines décorées et blanches, faïence anglaise, "Stone china," cristaux français, plaqué anglais, coutellerie, etc., etc. Tous ces articles seront vendus à 25 pour cent au-dessous du prix du marché. Ce nouveau magasin est sûr d'avoir la vogue.

En prenant du soda, demandez du sirop manufacturé par E. Turpin, 94, Vieille-Levée.

Si vous voulez avoir un grand débit de soda servez-vous du sirop manufacturé par E. Turpin, No 94, Vieille-Levée.

TEMPÉRATURE—3 mai 1869.

Thermomètre de G. Durante, opticien, No 111, rue du Canal.

6 heures A. M.	.....	65 degrés.
12 " M.	.....	73 "
3 " P. M.	.....	76 "
6 " P. M.	.....	71 "

TROUBLE ET CREVASSE A ST JEAN-BAPTISTE.—Nous lisons dans le *Meschacébé* et *Avant-Coureur*:

Dimanche soir, entre onze heures et minuit, une colonne d'air a passé sur divers points de la paroisse et y a causé de grands dommages. Elle a d'abord déraciné et brisé un chêne et trois pacaniers sur l'habitation L. & M. A. Becnel, rive droite du fleuve, et y a renversé une partie des barrières. Puis, descendant le Mississippi, elle a touché la rive gauche sur l'habitation Mittenberger, où elle a détruit une petite maison. Sur l'habitation de Mme Boudousquié, trois cabanes ont été enlevées et un nègre, qui se trouvait dans l'une d'elles, a été emporté à plus de trois cents pas. Le malheureux a succombé, au bout de quelques heures, aux blessures qu'il avait reçues. L'horrible trombe s'est ensuite abattue sur l'église St Pierre qui, en une minute, n'était plus qu'un monceau de ruines.

Un peu plus bas, la boutique et le magasin de sellerie de M. Louis Dufour étaient anéantis, et le magasin de M. A. Goguille abattu. On retrouvait le lendemain toutes les marchandises éparpillées au loin sur le sol ou accrochées aux arbres voisins. M. et Mme Goguille étaient dans leur magasin et n'ont pas eu la moindre contusion. La vieille sucrerie de l'habitation Etienne Vicknair a été rasée, la maison de Mme Boudousquié détériorée, le jardin du docteur Hart dévasté. Probablement, il y a encore d'autres accidents qui ne sont point arrivés à notre connaissance.

—Nous regrettons d'apprendre que la trombe de dimanche a rasé la sucrerie de M. Joseph Waguespack, un consciencieux et laborieux propriétaire qui lutte énergiquement depuis plusieurs années pour réparer les pertes que lui ont causées la guerre et la révolution. La pluie de dimanche était ardemment désirée, mais le vent était de trop et a peut-être fait plus de mal que la pluie n'a fait de bien.

—Une crevasse s'est déclarée sur l'habitation John A. Stevenson, ci-devant Belfort Haydel, rive droite du Mississippi, à environ 47 milles en amont de la Nouvelle-Orléans. La levée, qui déjà laissait passer l'eau par plusieurs trous d'écrevisses, a cédé dans la nuit de jeudi à vendredi. Au moment où nous écrivons (vendredi matin), la crevasse a 15 pieds de largeur et 3 pieds de profondeur. On cherche à la boucher, et on en a l'espoir. Par une fatalité, la pluie tombe par torrents. Si les efforts des planteurs voisins sont inutiles, la crevasse Stevenson causera d'immenses pertes à St-Jean-Baptiste et à St-Charles.

LE CENTENAIRE DE NAPOLEON 1er.

Le *Journal officiel* publie la lettre suivante adressée par l'empereur au ministre d'Etat :

Palais des Tuileries, le 12 avril 1869.

"Monsieur le ministre,

"Le 15 août prochain, il y aura cent ans que l'empereur Napoléon est né. Pendant cette longue période, bien des ruines se sont accumulées, mais la grande figure de Napoléon est restée debout. C'est elle encore qui nous guide et nous protège; c'est elle qui de rien m'a fait ce que je suis.

"Célébrer la date séculaire de la naissance de l'homme qui appelait la France la grande nation, parce qu'il avait développé en elle ces mâles vertus qui fondent les empires, est pour moi un devoir sacré auquel le pays tout entier voudra s'associer. A mes yeux, la meilleure manière de célébrer ce jubilé national est de répandre un peu de bien-être parmi les anciens compagnons d'armes de l'empereur.

"Les deux millions sept cent mille francs que la Légion-d'Honneur leur distribue tous les ans sont insuffisants pour assurer leur existence.

"J'ai pensé qu'on pourrait charger la caisse des dépôts et consignations de servir à ces vieux soldats des pensions viagères plus élevées, en lui abandonnant le crédit alloué par la Chambre pendant le nombre d'années nécessaires pour le recouvrement de ses avances. De cette manière, on viendrait efficacement en aide à de glorieuses infortunes sans modifier en rien les dispositions du budget.

"Je voudrais qu'à partir du 15 août prochain, tout militaire de la République et du premier empire reçût une pension annuelle de 250 francs.

"Le Corps législatif, je n'en doute pas, accueillera cette proposition avec le sentiment national qui l'anime à un haut degré. Il pensera comme moi qu'à une époque où l'on se plaint des progrès du scepticisme, il est bon de récompenser les dévouements patriotiques, de les rappeler aux générations nouvelles.

"Réveiller les grands souvenirs historiques, c'est ranimer la foi dans l'avenir; rendre hommage à la mémoire des grands hommes, c'est reconnaître une des plus éclatantes manifestations de la volonté divine.

"Je vous prie de vous entendre avec le ministre de ma Maison, afin de préparer un projet de loi et de le soumettre sans retard au Corps législatif, après avoir pris l'avis du conseil d'Etat.

"Sur ce, monsieur le ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

"NAPOLÉON."

Un projet de loi, destiné à réaliser les intentions de la lettre de l'empereur, a été soumis au conseil d'Etat et envoyé le lendemain au Corps législatif.

Le nombre des survivants des armées de la République et de l'Empire est estimé à quarante-mille environ.

Nous lisons dans le *Moniteur de la Flotte*:

Plusieurs journaux prétendent qu'une très grande activité règne dans nos ports et que nos navires sont mis sur un pied complet d'attaque et de défense.

Nous sommes en mesure d'affirmer que cette nouvelle n'a aucun fondement. Les travaux des ports suivent leur cours ordinaire, dans la limite des ressources budgétaires. Aucun ordre d'armement extraordinaire n'a été donné.

A Cherbourg et à Toulon plusieurs frégates cuirassées subissent certaines modifications intérieures nécessitées par le changement de leur artillerie. A Brest et à Lorient, deux corvettes cuirassées, récemment terminées, procèdent à leurs essais réglementaires.

On voit donc que rien, dans la situation de nos ports, n'indique qu'on y fasse des préparatifs de guerre, comme semblerait le donner à entendre la note publiée par quelques journaux.

CHRONIQUE LOCALE.

CREVASSE.—La nouvelle d'une crevasse à un mille et demi au-dessus de Carrollton a causé dimanche soir, un grand émoi aux habitants de cette petite ville qui, née dans une crevasse, est toujours menacée de périr par une crevasse. Pour cette fois, au lieu de venir implorer le secours de la Nlle-Orléans, les habitants de Carrollton ont mieux fait; ils l'ont bravement fermée au milieu de la nuit. Voilà qui s'appelle travailler honnêtement et habilement, en suivant l'exemple récent des planteurs de St Bernard et de Plaquemines. Si tous les planteurs en faisaient autant au lieu de se laisser quand le fleuve emporte une digue, on n'entendrait plus parler d'inondation ou de crevasse.

FUNÉRAILLES DE M. LOUIS BERNARD.—Les funérailles de M. Louis Bernard, caissier de la Banque de l'Etat de la Louisiane, qui ont heureusement dimanche, à une heure après midi, dans son domicile, [illegible], de la rupture d'un anévrisme, ont eu lieu dimanche à cinq heures. Un convoi était suivi d'une foule considérable de parents et d'amis. Le défunt était un citoyen très estimé et sa fin si subite a causé d'universels regrets chez tous ceux qui le connaissaient.

DOUANE DE LA NLLE ORLÉANS.—Nous devons à l'obligeance de M. P. F. Herwig, député collecteur de la douane, le tableau ci-après des marchandises entrées dans notre port, pour la période écoulée du 1er juillet 1867 à 1er mai 1869, comparé avec la même période l'année précédente :

1867.		1868.	
Juillet	[illegible]	Juillet	[illegible]
Août	[illegible]	Août	[illegible]
Septembre	[illegible]	Septembre	[illegible]
Octobre	1,489,276	Octobre	[illegible]
Novembre	1,377,468	Novembre	[illegible]
Décembre	1,065,194	Décembre	[illegible]
1868.		1869.	
Janvier	862,872	Janvier	[illegible]
Février	1,030,300	Février	[illegible]
Mars	985,227	Mars	[illegible]
Avril	866,944		
Mai	686,943		
Juin	861,786		
	$11,531,851		[illegible]

ASSOCIATION MÉDICALE AMÉRICAINE.—C'est aujourd'hui que commencera en cette ville, à la salle de l'Institut, la session annuelle de l'association médicale américaine. A cette association on doit assurément les progrès immenses que la médecine et la chirurgie ont faits dans les Etats-Unis, et une pareille réunion est digne à tous égards de l'attention de nos citoyens. On y verra figurer des docteurs distingués de toutes les parties du pays, soit comme praticiens soit comme professeurs, et leur nombre, dit-on, ne s'élèvera pas à moins de 300. Ce sera donc là une grande assemblée, par le nombre et par le savoir. Bonne aubaine pour la salle de l'Institut qui pourra ainsi se relever de l'abjection où l'avait fait descendre la dernière convention et la dernière législature.

L'EXCURSION A AMITE CITY.—Ce gala donné à Amite City pour le bénéfice de l'Association protectrice de Bienfaisance du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Jackson a été un véritable succès. Plus de 1700 billets ont été vendus et la fête a été complète. Jamais tant de monde n'avait animé le petit village, mais ce qu'il y a de plus beau pour la localité, c'est que tous ceux qui y sont allés ont dit qu'ils y retourneraient à la prochaine occasion, s'en à dire, bien entendu, si l'on peut y aller, manger et revenir, pour une piastre comme cette fois.

ARRESTATION.—Gustave Stoubenner, ou Otto Henry, accusé du meurtre du Dr. Nelson, rue du Canal, près de la rue Franklin, apprenait, disent ses amis, à une riche famille bavaroise de Cologne. Il aurait fait de grandes pertes au jeu à Baden-Baden et serait venu aux Etats Unis en quête d'aventures. Au Texas et à Shreveport, il vivait en vendant des ponces et se trouvait de l'occupation dans les marchés. Il vint ici ensuite et se fit colporteur et enfin garçon de salle au café de la Rotonde St-Louis.

TAILLADES.—Dimanche soir, vers 9 heures, une difficulté s'étant élevée au café et salon de danse de Frank Brona, devant le Parc de Ville, un des individus engagés a reçu un léger coup de couteau. L'officier Rosal, qui a voulu mettre fin au désordre, a été blessé lui-même, et mal un autre officier n'était là pour l'aider, les tapageurs ont réussi à s'échapper.

RAPPORT MORTUAIRE.—Pendant la semaine qui s'est terminée dimanche dernier à 6 heures du matin, 148 personnes sont décédées, dont 93 appartenant au sexe masculin, 55 au sexe féminin, 35 à la race blanche, 36 à la race noire et 32 à la race mêlée.

ARRÊTÉS.—Le maître d'un café dans la vieille partie de la rue Claiborne a été arrêté dimanche sur l'accusation d'avoir violé une ordonnance de ville en ouvrant son établissement avant 6 heures du matin. Ayant été traduit hier devant le recorder Baker, son honneur trop miséricordieux a condamné à une amende de $50. C'est cher pour être si laborieux.

CHIEN ENRAGÉ.—Un chien enragé a été tué dimanche au coin des rues Joséphine et Willow, par l'homme de patrouille T. Kelly. Il avait mordu plusieurs autres chiens et deux enfants.

COUR DU RECORDER GASTINEL.—Arthur Guérin a été renvoyé devant la Première Cour de District, sur une accusation de vente de lait piqué devant lui par M. F. Dumontell, du montant d'une somme de $102.

M. Coulon qui [illegible] de Guérin, a été conduit à la [illegible] cautionnement de [illegible].

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles européennes.

St-Petersbourg, 3—Le rappel du baron Stoeckl, ministre américain, est définitivement annoncé.

Cork, 3—Un grand meeting a endossé le discours du maire, samedi. Les résolutions adoptées expriment confiance et sympathie à l'égard de cet officier.

Londres, 3—Des avis du Paraguay assurent que Lopez est à la tête de 10,000 hommes et se prépare à reprendre les opérations, contre les alliés.

Londres, 3—Il y a eu dans la Salle St-James un grand meeting pour protester contre le bill de l'Eglise d'Irlande. Nombre de lords, pairs d'Angleterre et nombre de membres conservateurs des Communes étaient présents. Des résolutions, qui ont été adoptées, condamnent le bill et en appellent à la Chambre des Lords pour le rejeter ou le modifier matériellement.

Nouvelles de Washington.

Washington, 3—Boutwell a émis 12 règles réglementaires; on ne pourra ni se visiter, ni boire, ni fumer pendant les heures d'affaires.

Washburne est parti pour France, samedi. H. S. Blow, de St-Louis, a été régulièrement commissionné ministre au Brésil.

Le commissaire Delano a été prévenu que sa décision accordant l'assessment de Webster sera contestée dans les cours par les banquiers qu'elle concerne.

La cour martiale de Dyer est maintenant en séance secrète, à préparer un verdict d'après les témoignages, l'avocat n'ayant pas jugé à propos de plaider.

M. Nelson, le nouveau ministre au Mexique, se rendra bientôt à la Havane où un navire fédéral de guerre le transportera à la Vera-Cruz.

Il n'y a aucune vérité dans l'assertion des journaux que le gouvernement mexicain propose de vendre la Sonora aux Etats-Unis. Les dépêches de Rosecrans ne recevront aucune réponse du département d'Etat vu que le département de Nelson et sa prochaine arrivée rendent toute réponse inutile.

Des assertions extraordinaires sur la visite de Lee au gén. Grant, reçoivent la réitération de l'assurance que la visite a été très courte, n'excédant pas 10 minutes et que la conversation se passa en courtoisies personnelles.

Chase s'est assis solennellement à Richmond, Raleigh et Charleston.

Le colonel fédéral Plumb part pour la Havane jeudi. Il a reçu pour instruction de ne faire rien de ce qui pourrait hâter une querelle avec les autorités espagnoles.

Inspecteurs nommés aujourd'hui: P. K. Perry pour les deux Carolines, à la place de Bennett, et S. J. Conklin pour le Mississippi, la Louisiane et l'Arkansas, à la place de Conley.

Washington, 3—Il est positivement connu que les dépêches apportées par le Dr. Brieck ne contiennent rien qui indique chez Juarez, la disposition d'aliéner aucune portion du territoire mexicain. Les déboursés du trésor pour les frais du gouvernement ont été en avril de $19,500,000, y compris $5,000,000 pour l'armée.—Le juge Breckinridge, collecteur des douanes à St-Louis, a été requis de résigner. Felix Coste sera probablement son successeur.

Nouvelles diverses.

Mobile, 3—Les pluies incessantes des 10 derniers jours ont inondé une grande partie des récoltes et causé beaucoup de dégât. Tous le coton des terres basses est à replanter. Il y a une grande rareté de graines.

Omaha, 3—Le chemin de fer du Pacifique Central a atteint son terme à la Pointe du Promontoire, samedi. La ligne du Pacifique de l'Union est retardée par de gros rochers qui se trouvent à la traverse. Il est douteux que les deux lignes se trouvent au rencontre avant le 10 mai.

New York, 3—Butler plaide pour J. Russell Young et Oakey Hall pour Dana dans le procès en diffamation.

Richmond, 3—Le président juge Chase est arrivé cette après-midi et a ouvert la cour des Etats-Unis avec l'assistance du juge Underwood. Chase n'a pas encore prononcé son grand jury.

Le jury était entièrement composé de blancs. Le serment d'épreuve a été par requis, nombre de vieux citoyens qui en faisaient partie pour la première fois depuis la fin de la guerre.

L'affaire de Cœur Griffin impliquant la légalité des décisions d'Underwood qui mettent de côté l'action des cours d'Etat dont les officiers sont inéligibles sous le 14e amendement, a été déposée et sera plaidée demain. Le 17e d'infanterie est arrivé ici ce soir.

Memphis, 3—L'émeute de Brownsville, Tenn., n'était qu'un canard provenant d'une querelle entre un blanc et un nègre.

St-Louis, 3—Une délégation de journalistes, composée de Wm H. Hyde, du *Republican*; Stilson Hutchins, du *Times*; et Myron Colony, du *Bulletin*, a été accréditée au comité qui visite la Nlle-Orléans afin de favoriser le mouvement de Grande.

Le steamer Rich Wall, parti d'ici pour le Fort Benton, a rencontré un chicot et a coulé près de Brownsville. La plus grande partie de sa cargaison sera perdue.

New York, 3—Une correspondance du *Herald* dit que le Congrès rebelle a été en session à Sabanosa, Cuba. 20 représentants y assistaient. Cespedes président. Il a été décidé à l'unanimité de combattre pour l'annexion et Quesada a été choisi commandant général.

Marchés européens.

Liverpool, 3, au soir.—Coton plus facile. Mid. upland 11 7/8. Mid. Orleans 12 1/8.

Paris, 3—1/2 à 1 d'escompte. Or fédéral 1/2 à 1.

Marchés Américains.

New York, 3, au soir—Coton ferme. Vente 3000 balles. Mid. 28 3/4. Farine un peu plus active. Sucre ferme. Café ferme. Mélasse calme.

New York, 3—Fonds du gouvernement, forts à la clôture. 5 20 112 1/2. 10 40 105 1/2. Louisiane 74. Levées 70. Fonds de 1862 généralement fermes. Argent actif 4 à 7. Escompte 8 à 10. Sterling 109 1/2. L'or, après une grande excitation et activité, a fermé à 136 7/8. Actions fermes.

Memphis, 3—Coton calme et ferme. Bas mid. 26 1/2 à 26 3/4. Reçu depuis samedi 485 balles. Exporté 1762.

Nouvelles des rivières.

Memphis, 3 temps clair et agréable. Le fleuve baisse. Arrivé, la Belle Memphis. Partis, le Robinson pour Vicksburg et le Ponyth St-Louis.

Cairo, 3—Descendant, l'Indiana, à minuit Montani, le Longworth. Les eaux sont tombées de 4 pouces. Temps clair et chaud.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud Ouest, 3, 6 h. P. M.—Arrivé, le steamer W. G. Hewes, de Galveston. Pas de départs.

Dépêches du lundi.

Madrid, 2—Le débat sur la constitution dans les Cortes est terminé. Tous les amendements ont été rejetés. Les Cortes ont voté une amnistie pour les rebelles de Cadix, Malaga et Xeres, mais elles ont refusé d'y inclure les carlistes.

On craint des troubles sérieux à Saragosse où les troupes montrent du mécontentement.

Londres, 2—Des rapports du Paraguay disent que Lopez est prêt à prendre l'offensive.

Washington, 2—Le colonel T. Wiley, l'éminent avocat texien, est mort à la maison d'Ebbott, aujourd'hui. Motley part le 19. Ses instructions sont très brèves. Grant n'était pas pressé de l'envoyer, mais Sumner a insisté pour qu'il partît, le plus tôt possible, se présenter à St-James étant, selon lui, nécessaire.

Washington, 2—Le correspondant du *Herald* dit que personne ne sait réellement ce qui a transpiré à l'entrevue. Quelques personnes considèrent la visite de Lee comme une simple marque de respect, pendant que d'autres disent qu'il a été question de la reconstruction de la Virginie; et le bruit improbable que Grant l'a invité à agir comme commissaire spécial à Cuba a été mis en circulation. Le *World* dit que Grant désirait connaître exactement les sentiments de Lee à l'égard de la Virginie et du Sud et que Lee a réitéré l'opinion exprimée dans sa lettre à Rosecrans. Il a dit que la Virginie avait accepté les actes de reconstruction et satisfait à toutes les conditions imposées par le Congrès. Elle a besoin d'être restaurée pleinement dans l'Union pour pouvoir s'occuper du développement de ses ressources intérieures. La constitution actuelle ne conviendra aucune objection, excepté la proscription et la clause d'exclusion, qui seraient soumises séparément au vote du peuple, entraînant la constitution serait rejetée. Il a adopté le ticket républicain conservateur de la dernière convention de Richmond.

Le *World* ajoute que le général Grant a dit, c'est du moins la croyance générale, que les clauses donnant lieu à des objections dans la constitution de la Georgie, devraient être soumises séparément au vote du peuple et qu'il espérait que la Virginie serait bientôt prête à être restaurée. L'entrevue a été cordiale et très cordiale.

Le *Herald* et le *World* disent tous les deux que cette affaire cause beaucoup d'amertume parmi les politiciens extrêmes et les coureurs de places.

New-York, 2—Les journaux du dimanche contiennent tous des rapports spéciaux sur la visite de Lee à Grant. Ils disent que lorsque le général Lee fut annoncé Grant renvoya nombre de visiteurs, y compris des membres du Congrès, leur disant qu'il avait un engagement avec Lee et qu'il fallait l'excuser. L'entrevue semble a duré une demi-heure, et elle a été tout à fait particulière; c'est la première fois qu'ils se sont revus depuis le 9 avril 1865, à Appomattox.

New-York, 2—La légation péruvienne a reçu avis de l'arrivée des monitors Wanamo et Copeo, à St. Thomas, le 22 du mois dernier. Les monitors sont en bon état; les équipages se portaient bien. Le consul dit que lorsqu'on disait que le monitor Antahualpa était perdu, il se trouvait dans le port de St. Thomas, d'où il n'est pas parti depuis.

Memphis, 2—Temps clair et agréable. Fleuve stationnaire.

L'*Appeal* apprend qu'une émeute a eu lieu à Brownsville, Tenn., hier soir, et qu'un blanc et deux nègres ont été tués et un autre blanc, nommé Tom. Grant, mortellement blessé. Plusieurs nègres aussi ont été blessés. L'affaire est venue de la menace que proférait un nègre de tuer un blanc nommé Sherman qui s'était approché du nègre et lui avait demandé ce qu'il

---

voulait. Un autre nègre de la mêlée, dit qu'il devait bientôt une mêlée générale. A 11 heures, hier soir, on se battait encore. On attend avec anxiété de plus amples détails.

La politique extérieure de France.

DISCOURS DE M. DE LA VALETTE.

M. le marquis de La Valette, ministre des affaires étrangères de France, a fait à la tribune du Corps législatif, le 12 avril, des déclarations qui semblent fixer le programme de la politique française à l'extérieur. Nous extrayons du compte rendu analytique de cette séance les plus importants du discours du ministre français :

M. de La Valette—Messieurs, je sais gré à M. Jules Favre de la modération de son langage. J'ai vu son discours avec une grande attention, et je lui sais un gré infini d'avoir, avec le tact que de mesure, évité de réveiller des discussions sur des questions déjà résolues par la Chambre.

La réserve qui m'est imposée par ma situation, et que M. Jules Favre a observée sans y être tenu comme moi, n'ôtera rien à la sincérité de mes paroles (Très bien ! très bien !) M. Jules Favre a parlé successivement de Tunis, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Grèce ; je lui répondrai dans le même ordre.

L'honorable M. Jules Favre s'inquiète du silence de nos documents diplomatiques sur les affaires d'Allemagne. Ce silence s'explique non par un excès de prudence timorée, mais par une raison bien simple, c'est que nous n'avons poursuivi avec les Etats allemands aucune négociation spéciale.

Notre attitude témoigne précisément de notre désir sincère de maintenir les bons rapports en évitant toute immixtion quelconque dans les affaires purement allemandes. Des changements politiques aussi considérables que ceux qui ont eu lieu au centre de l'Europe, il y a tout à l'heure trois ans, ne s'accomplissent pas sans laisser des traces profondes, sans que le contre coup s'en fasse longtemps ressentir.

Entre le moment où l'ancien ordre de choses s'écroule et celui où tout a repris une assiette nouvelle, il a une période intermédiaire, plus ou moins longue, plus ou moins laborieuse, remplie d'aspirations contradictoires, de regrets avoués ou inconsolés, de prétentions plus ou moins légitimes, d'intérêts en conflit.

L'Allemagne traverse cette période. C'est un motif pour nous d'éviter toute ingérence dans des questions qui ne nous intéressent pas directement. Des motifs légitimes pourraient seuls nous engager à nous départir de cette attitude d'abstention. Or rien ne nous le fait prévoir. La Confédération du Nord achève de s'organiser, les Etats du Sud s'associent à ce mouvement dans la limite de leurs sentiments d'autonomie.

Nous n'avons pas à intervenir dans ce mouvement que nous n'avons pas créé, nous ne le ferions pas, à moins qu'on ne dépasse les limites au delà desquelles il y aurait atteinte portée à notre honneur ou à notre droit. Mais respectueux des droits d'autrui, nous n'avons aucun sujet de craindre que les nôtres ne soient pas également respectés. (très bien ! très bien !)

L'honorable M. Jules Favre a regretté l'absence de communications sur l'Italie.

Il y a une distinction à faire en matière de pièces diplomatiques : il y a des dépêches qui appartiennent en quelque sorte à ceux qui les écrivent, on ne les communique à titre de renseignement à personne; nous ne laissons pas copie. Il est alors très facile de comprendre comment elles peuvent figurer dans les recueils étrangers sans figurer dans les nôtres.

Nous n'avons supprimé aucune dépêche, excepté celles qui portent sur une négociation encore pendante et qui sont relatives au *modus vivendi* proposé par l'Italie elle-même et par son intermédiaire au gouvernement pontifical. Mais dans les dépêches que nous communiquons, nous sommes de la plus parfaite sincérité.

Nos rapports avec l'Italie sont d'ailleurs dans de très bonnes conditions. L'honorable M. de Moustier disait, il y a deux ans, que pour qu'il fût possible de revenir purement et simplement à la convention du 15 septembre, deux conditions étaient nécessaires.

La première, que l'Italie eût donné à elle-même, à l'Europe, des signes extérieurs, incontestables de sa ferme et sincère résolution de respecter dans le pouvoir temporel; la seconde, que, ces preuves de reconnaissance ne fussent pas des formes, [illegible] de gouvernement [illegible]. Il y a un progrès sur ce point.

Dans la conférence qui vient d'avoir lieu à Paris, le représentant de l'Italie a été un des plus fermes défenseurs des droits de l'Italie; le gouvernement a condamné énergiquement les actes des forces irrégulières et de tous les moyens de la fortune qui ont amené la déplorable affaire de Mentana.

D'un autre côté, c'est avec satisfaction que nous voyons les forces matérielles du gouvernement pontifical s'établir, et les troupes pontificales suffire au maintien de la tranquillité dans la partie du territoire romain que n'occupent pas les nôtres. Il y a donc progrès de ce côté aussi. Entre l'Italie qui se déclare prête à maintenir toutes les conditions de l'ordre établi par les stipulations du 15 septembre, et le saint père qui déclare que ses forces ne peuvent pas suffire encore à maintenir la tranquillité sur tout son territoire, il viendra un moment où le gouvernement français pourra revenir purement et simplement à la convention du 15 septembre. Mais ce moment n'est pas encore venu.

L'honorable M. Jules Favre est arrivé ensuite aux affaires de l'Orient, où se restreignant tout à fait à ce qui concerne la Grèce, le gouvernement d'avoir varié dans sa politique, et plutôt d'avoir eu trois politiques. Suivant lui, nous avons abandonné la protection des chrétiens d'Orient, et ne nous sommes fait le complice de la force brutale contre la faiblesse opprimée.

Qu'il me permette de lui dire qu'il ne s'est pas bien rendu compte des faits, ni des intentions, ni de la portée de notre intervention, ni du but que nous avons visé.

L'honorable M. de Moustier a déjà justifié la politique du gouvernement sur ce point. Savoir il a toujours eu qu'un but : prévenir un conflit qui pourrait devenir une complication européenne. Quant à l'insurrection de Crète, nous avons considéré qu'elle avait la déclaration des gouvernements, croyant de l'encourager en aucune façon.

Avec sa prolongement, nous avons engagé à la Turquie par arriver aussi que possible, à l'abandon du moins qu'à moi ayant nous éviter. Nous l'avons vu, comme dans tous les autres, pour l'ultimatum de la Porte, notre effort principal s'est porté, comme toujours, sur le maintien de la paix générale. Telles étaient nos dispositions lorsque le 21 décembre, le chargé d'affaires de France à Paris nous a proposé l'ouverture d'une conférence, non pas pour chercher le règlement des affaires d'Orient, mais pour chercher à éviter les complications qui pouvaient naître.

Le 31, l'ambassadeur de Russie, M. le comte de Stackelberg, appuyait la proposition de la Prusse. Nous l'avons acceptée sans hésitation, mais dans l'intention de régler les affaires d'Orient, nous n'avons pas cru que cette tâche au préalable d'une conférence, même d'un Congrès, ne nous engagent dans des complications menaçantes pour la paix.

Tel a été le but de la conférence. Pour l'atteindre, il fallait limiter la question; mais il fallait aussi la définir.

L'honorable M. Jules Favre nous a reproché d'avoir sacrifié les intérêts de la Grèce et même de l'avoir humiliée. Ces deux reproches sont également injustes.

Nous avons sacrifié les intérêts de la Grèce ! Quelle était donc la situation ? La Grèce n'avait ni soldats, ni flotte, ni argent. C'est elle qui l'a déclaré. C'est le cabinet qui a succédé au cabinet Bulgaris qui a constaté cette impuissance. Si nous n'avions pas arrêté la Turquie, la Grèce était perdue. Nous ne l'avons pas sacrifiée, nous l'avons sauvée. (Très bien ! très bien !)

L'avons-nous humiliée ? Lui avons nous demandé des concessions d'argent, de territoire, ou des excuses dont pouvait avoir à souffrir son honneur et sa dignité ? Rien de tout cela. Nous avons épargné sa plus cité grande faible, plus il fallait l'entourer vis-à-vis d'elle de toute demande pouvant préparer des violences par la réaction en sa faveur. Nous lui avons demandé seulement d'adopter les règles du droit public suivies dans le monde entier.

Nous avons ménagé sa dignité, car nous avons donné, pendant de longues journées, le singulier spectacle de l'Europe attendant la paix ou la guerre de la décision d'un petit pays, sans autre force que celle du droit. Est-ce là l'avoir humilié ? (Nouvelle approbation.)

La Grèce est sortie de la conférence, non pas affaiblie, mais plus forte, car elle a laissé sur son drapeau des principes qui sont ceux de toutes les nations civilisées. (Très bien ! très bien !) Elle y a trouvé un autre avantage. Son jeune roi, dont personne ne connaissait toute la valeur, s'est révélé dans cette crise difficile. Au milieu des violences du parti révolutionnaire, il a maintenu ses résolutions avec une fermeté inébranlable à laquelle je suis heureux de rendre hommage. (Très bien ! très bien !)

On n'a épargné à la conférence ni les sarcasmes, ni les railleries. On a dit qu'elle avait rendu un arrêt platonique. Soit. Elle n'avait à sa disposition aucun moyen coercitif. Pour la première fois on délibérait, avant le conflit, sur les conditions du rétablissement des relations.

Le résultat obtenu a été plus grand peut-être qu'on n'était en droit de l'espérer. L'apaisement s'est fait. Le calme s'est rétabli, non seulement en Grèce, mais en Valachie, en Bulgarie, en Bosnie. Avec la tranquillité recommence l'examen pacifique de nos intérêts. Nous y prendrons la part légitime que les traités nous permettent d'y prendre.

Nous avons versé notre sang et dépensé nos trésors en 1856 pour obtenir certaines stipulations. Nous les maintiendrons. Elles garantissent l'intégrité du territoire ottoman; elles interdisent toute ingérence étrangère dans les rapports du sultan avec ses sujets. Est-ce à dire que nous n'aurions pas le droit de conseil ? Nullement. Mais nous n'avons pas le droit de nous mêler publiquement dans les rapports entre le sultan et ses sujets. Le traité de 1856 nous l'interdit.

J'ai répondu aussi succinctement que possible aux observations de l'honorable M. Jules Favre. (Vive approbation.) Je crois avoir établi que nos relations extérieures étaient bonnes, et avoir le droit de dire à la Chambre que la paix, objet de tous les vœux, n'est ni compromise ni incertaine. (Très bien ! très bien !) Nous la maintiendrons par tous les moyens légitimes; nous ferons en Occident, ce que nous avons fait en Orient dans des circonstances difficiles, tous nos efforts pour préserver la paix.

L'honorable M. Thiers parlait de la responsabilité ministérielle. J'ignore dans quelles conditions elle pourrait jamais s'établir; mais il y a une responsabilité à laquelle personne ne pourrait se soustraire : c'est celle qu'encourrait devant les hommes, devant Dieu, et devant l'histoire, celui qui, cédant à des susceptibilités ou à des ambitions, compromettrait la paix et jetterait sans nécessité absolue, sans que l'honneur ou les intérêts légitimes l'exigent deux nations civilisées l'une contre l'autre; celui-là aurait un compte sévère à rendre à ses contemporains et devant l'histoire. (Nouvelle et vive approbation.)

Nous maintiendrons donc la paix par tous les moyens légitimes. On a accusé le gouvernement de n'avoir pas de politique. Il en a une, c'est celle de la paix. (Très bien ! très bien !) Il la défendra, s'il l'emporte, s'il le peut. La paix, c'est le but sur lequel se concentrent tous nos efforts. Nous le maintiendrons avec l'aide de la paix, avec le concours des grands pouvoirs publics, et surtout avec l'aide de Dieu, qui ne nous manquera pas pour un tel but. (Mouvement prolongé d'approbation.—Applaudissements répétés.)

MARIÉ, le 3 mai 1869, par le juge A. Shelley, Mr. J. N. GALATAS à Mlle MARIA LOUISA MIRANDA —tous deux de cette ville.

AMERICA

(*Extrait d'une lettre particulière.*)

... Nous l'avons parcourue à diverses reprises pendant plusieurs heures. Je n'ai jamais rien vu de semblable. Les fièvres de la même nous y frappent de terreur, mais l'air y est comprimé étouffant, et lorsque j'aurai[?]rté, j'avais une terrible fièvre qui m'accabla. Le médecin n'avait jamais vu d'un cas pareil, ses remèdes ne me firent aucun bien. On désespérait de mes jours. Mme Nelson, chez qui je demeurais, avait une bouteille des PLANTATION BITTERS (Amer d'Habitations), elle me conseilla d'essayer de ce remède qui, disait-elle, guérissait invariablement de la fièvre en frisson, de la débilité, de la dyspepsie. Malgré mon peu de confiance, j'en fis l'essai. Au moins de trois heures après que j'en eus pris la première fois, la fièvre fut coupée, au bout de deux jours j'étais sur pied et, avant le samedi soir, j'étais en aussi bonne santé qu'auparavant. Je vous en parle afin que vous en fassiez connaître vous y prendre en cas de fièvre, etc. Je crois fermement que le PLANTATION BITTERS m'a sauvé la vie.

Je vous entretiendrai plus longuement de la caverne dans un prochaine lettre.

A. J. P.

EAU MAGNOLIA.—Cette eau est supérieure à la meilleure eau de Cologne importée d'Allemagne et coûte moitié moins.

4 mai—4 [illegible]

Aux Citoyens de la Nlle-Orléans.

Les soussignés membres de la Direction de la Compagnie du Grand-Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, demandent respectueusement l'aide des propriétaires, des négociants et des citoyens de la Nouvelle Orléans pour achever ce chemin de fer jusqu'à la rivière Sabine et faire face aux embarras financiers qui l'environnent en ce moment—embarras qui ont leur source dans la guerre que nous avons traversée et pendant laquelle les autorités militaires ont gardé le chemin en leur pouvoir, environ neuf mois. Les recettes ont, pendant cette période, excédé de beaucoup les dépenses et le gouvernement garda encore le surplus.

Il reste aujourd'hui à payer des intérêts sur 1867 bons [illegible] hypothéqués et s'élevant à $730,000. C'est la seule dette d'une importance qui menace, à l'exception d'environ $20,000 que réclame le gouvernement pour avoir rendu à la Compagnie le chemin et les propriétés qui s'y sont attachées. Cette somme est déduite tous les jours par le service sur la route et le transport de [illegible] pour compte du gouvernement. La Compagnie, payant, depuis quelque temps, ses frais et son employés toutes les semaines, elle n'a pas de dette flottante, à l'exception de [illegible] ou [illegible] $31,000.

Vous savez qu'un procès vexatoire a été intenté à la Compagnie, à la Cour des Etats Unis pour la forcer de se déclarer en banqueroute. Le juge vient d'écarter ces procédures. Les porteurs de bonds ont droit au paiement de l'intérêt qui leur est dû et, en cas de défaut de payement, la [illegible] la vente est autorisée par le maréchal des Etats-Unis, sera créé le 15 mai prochain.

Nous avons l'espoir et nous croyons qu'en trouvant une décennie des comptes à laquelle la Compagnie peut se procurer les moyens de prolonger le chemin jusqu'à la limite proposée, nous serons à même de liquider cette dette pendante pour $500,000 comptant. Et si notre projet réussit, nous nous trouverons dans une situation suffisante pour construire le chemin jusqu'à Vermillionville, sans grever aucune partie de la propriété, et ce n'est la première grande section de 80 milles qui relie la Nouvelle-Orléans à la Baie de Berwick. Dans le cas où le chemin de fer serait vendu, on aurait toute raison de craindre que la propriété ne tombe entre les mains de gens qui feraient leur intérêt et ruineraient [illegible] et qui ne pourraient peut-être pas entraver et qui retarderaient beaucoup ou même empêcheraient complètement la prolongation du railway. Dans l'hypothèse contraire, celle où la Compagnie a conservé et [illegible] à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires, il y aurait raison à douter que les chemins de fer ne soit bientôt [illegible] et vigoureux des travaux de prolongement.

Désirant ardemment et sincèrement accomplir un travail qui est d'un intérêt vital pour la ville, nous sommes résolus à épuiser tous les moyens de nous procurer pour mener l'entreprise à bonne fin. Nous sollicitons votre sérieuse coopération pour assurer ce but; nous demandons à ceux qui nous aideront que leurs souscriptions leur donnent ou versement considérable, mais nous proposons que les souscripteurs retirent l'intérêt de leur argent à 8 pour cent, avec la certitude que le capital leur sera remboursé plus tard.

Nous soumettons à votre jugement le projet à l'aide duquel nous nous proposons de trouver un million de piastres comptant, projet préparé par un comité du Conseil de Direction qui avait été chargé de faire un rapport sur les moyens de dégager la Compagnie et qui a été accepté à l'unanimité.

Nous avons en réserve un million de piastres en bonds de hypothèque de la Compagnie, dont l'émission a été décrétée et autorisée par la loi, mais ils n'ont jamais été placés.

Nous proposons d'abord à chacun de vos bons un certain pour quarante actions de capital payé au chiffre de vingt-cinq pour cent, ou de vingt-cinq piastres payés en plein, et le piastre comptant pour quarante actions de seconde hypothèque de la Compagnie pour $ [illegible] portant intérêt à 8 pour cent au 1er avril [illegible], et payable semi-annuellement jusqu'au 1er avril 1889, [illegible] que de la maturité du bon, il n'est recevra le montant si la Compagnie payer ou, si elle préfère, au rente lieu de la payement à un prix [illegible] sans délai, [illegible] à son excédant par [illegible] et [illegible] de la [illegible], les bons [illegible] sans la même époque avec le même intérêt payable semi-annuellement.

Avec les fonds provenant de la vente des bons, [illegible] nous proposons de payer aux porteurs des coupons des bons actuels, une mobile somme de $ [illegible] au comptant [illegible] sur les coupons de [illegible] titre de la Compagnie, établi par tout porteur de bons actuels pour les [illegible] à leur échéance [illegible] avril 186[?]. Si nos arrangements, tels qu'ils sont proposés, se trouvent acceptés, la dette totale de la Compagnie, sera à peu près comme suit :

1ère bonne de première hypothèque	$1,567,000
10e bons du stock de seconde hypothèque	1,000,000
3me bons de seconde hypothèque, en payement de l'intérêt différé	375,000
	$2,942,000

Ce qui comprendrait tout le dette de la Compagnie moins ce qu'elle pourrait payer comptant dans l'intervalle, en tout temps.

L'intérêt annuel de la dite dette, s'est converti en bonds, s'élèverait à $ 205,361. Maintenant, pour arrêter le cas à doit de tout dont le prompt payement de l'intérêt sur tous les bonds, à leur échéance, nous proposons que de [illegible] des bons de première hypothèque, et le [illegible] vérifiée, [illegible] à l'acte passé rédigé de ma acte de vente des bons à [illegible], le [illegible] par le [illegible] du Chemin; un dépôt moins régulier à un [illegible] du mois [illegible] par[?] [illegible] pour [illegible] de l'intérêt à échéance.

Si le capital d'actions est un million est vendu et payé, comme on croit que cela sera fait promptement, la Compagnie aura alors droit à percevoir de l'Etat un part proportionnelle de souscriptions en obligations de l'Etat, qui s'élève à $210,000, et après avoir payé aux porteurs d'obligations la quantité par eux du Chemin de Fer, $ [illegible] la souscription, le reste, sera de $ [illegible] et $250,000 d'obligations d'Etat, à appliquer immédiatement à la poursuite vigoureuse des travaux à partir de la baie de Berwick.

Il ne nous reste seulement à ajouter que si notre plan rencontre la faveur que nous espérons lui voir obtenir, avant qu'aucune souscription devienne obligatoire, la totalité des quarante mille actions sera souscrite, payable sur demande. Les obligations, avec les actions de quarante actions de capital payé, accompagneront chaque obligation, et par un contrat notarié et la vente d'un contrat irrévocable du conseil des directeurs, une somme mensuelle suffisante sur les recettes brutes du chemin sera spécialement engagée et déposée, pour faire face—d'une façon indubitable—au paiement ponctuel de l'intérêt sur les obligations de première et de seconde hypothèque, et sur et à mesure de leur échéance.

En terminant, nous vous demandons instamment que nous n'avons aucun doute quelconque—si nous réussissons à placer les 40,000 actions du capital comme cela est proposé—que nous ne soyons en état, avec les bénéfices et les revenus et les moyens que nous aurons alors en main—avec quatre-vingt milles d'un chemin de fer de première classe et les dépendances déjà construites—et avec une dette hypothécaire totale de $ [illegible] par mille, avec un autre actif à ne compter [illegible] de milles presque prêts à recevoir la voie, sans encore la dette quelconque sur cette section; avec le droit aux obligations de l'Etat une fois ses [illegible] du chemin achevé ou de la [illegible] rendra dette hypothécaire; avec nous conservons et [illegible] de [illegible] et cet [illegible] pour [illegible] pouvoir conserver intacte, et avec les inutiles éventualités qui n'aurait garantis, nous n'avons, nous le répétons, aucun doute sur la possibilité de compléter le chemin jusqu'à Orange ou Nib ott's Bluffs, sur la rivière Sabine, d'ici à deux ans; c'est pourquoi nous vous demandons votre aide et votre coopération immédiate.

SAM SMITH,	WM. S. PIKE,
I. N. MARKS,	A. BOWER,
DAVID McCOARD,	A. D. GRIEFF,
A. B. SEGER,	G. H. SLOCOMB,
ANDREW McCOLLUM,	F. W. TILTON,
GEO. W. HYNSON,	HENRY RENSHAW,
ROBERT HARE,	E. O. NELSON,
LAFAYETTE FOLGER,	FRED'K CAMERDEN,
A. M. HOLBROOK,	G. A. BREAUX,
JOHN I. ADAMS,	JNO. S. ROBERTSON,
ALEX. MOUTON,	

ANCIEN ET ESSAYÉ.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC.

LES CÉLÈBRES PILULES DU Dr C. McLANE, POUR LA MALADIE DE FOIE.

La plus grande découverte médicale du siècle.

Des millions de malades en ressentent les louanges. [illegible] et chaque [illegible] vraient en avoir. SOUFFREZ-VOUS MAINTENANT ?

Avez-vous mal de tête ou une douleur au dos ?

Avez-vous la constipation ?

Avez-vous des aigreurs ?

Avez-vous une mauvaise haleine ?

Avez-vous les mains et les pieds froids ?

Avez-vous la fièvre en frisson ?

Avez-vous des palpitations de cœur ?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous une interruption des menstrues ?

Avez-vous des vomissements ?

[illegible]

A CEUX QUI [illegible].

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous des coliques ou la diarrhée ?

Avez-vous un estomac gonflé ou relâché ?

Avez-vous un esprit sombre ou un manque d'appétit ?

[illegible] ailleurs quelconque ?

[illegible] PILULES DU Dr McLANE.

[illegible] pour le malade. Ne cherchez que les PILULES DU Dr McLANE POUR LA MALADIE DE FOIE. Il n'y a de véritables que celles qui portent la signature de FLEMING BROTHERS.

On les vend dans le monde entier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

No 104 DE LA RUE DU CANAL. Nouvelle Orléans, 3 mai 1869.

A une élection qui a eu lieu, à ce bureau, le 3 avril 1869, les personnes dont les noms suivent ont été élues, à l'unanimité, Directeurs pour l'année : P. Montfort, David McCoard, M. Fo[?], A. T. Ball, Paul Fourchy, F. Geurie, D. A. Chaffraix, J. J. Fernandez, F. Wyte, Joe Roy et Chs. Lafitte.

Et à une réunion des Directeurs, M. Paul Fourchy a été réélu Président à l'unanimité.

4 mai—1m O. W. NOTT, Secrétaire.

WHISKIES, EAUX-DE-VIE ET VINS.

Nous avons en magasin et offrons, au plus bas prix, au comptant, les marques suivantes de liqueurs :

WHISKEYS RYE.

20 barils XXX Whiskey Rye, R. S. Cobtoct.
10 " Vieux Rye de familles,
20 " Whiskey Rye de Dobss.
[illegible] " [illegible] par de Baker 1857.

WHISKEYS BOURBON.

20 barils Whiskey A. Keller.
10 " " Derk.
" " " Kitchen Cock.
25 " " Silver Creek.
" " " Woodcock.

WHISKEYS RECTIFIÉS.

30 barils Whiskey Magnolia, de Fihe.
30 " " Olive Branch.
30 " " Wiltshire.
30 " " Rip Van Winkle et autres marques.

ÉGALEMENT—Porto, Sherry et Madère. Eaux-de-vie, Rhums de la Jamaïque et de Ste Croix, Genièvre de Hollande, Champagne Krug, Vermouth et Schiedam Schnaps.

CLANCY & SIEWESSEN,
4mai—1m [illegible] No 5 rue Tchoupitoulas.

Attendu incessamment par les navires: Madras, Emile et Laure, Coromandel, Anne et Alice, de Bordeaux,

385 barriques vin rouge, Beauvivan, St Loubès, St Estephe Ch. Legrange, Pauillac, Côtes Fronsac, des années 1865 67 et 64.

[illegible] barriques vin rouge Côtes de Fronsac.
[illegible] pièces Cognac (Charente) fine Champagne, fin, bon bois,
[illegible] fûts Armagnac.

150	caisses 1 douz.	Vermouth supérieur.	
27	do 1 do	Fruits à l'eau-de-vie, assortis.	
20	do 1 do	Fruits au jus.	
15	do 1 do	Abricots au jus.	
100	paniers 1 do	Champagne Impérial.	
50	do 2 do	do	1/2 blues.
25	do 1 do	Huile d'olive.	
22	do 2 do	do	1/2 blues.
6	do 2 do	Cassis.	

A vendre au magasin au coin des rues de la Douane [illegible] V. J. DEJAN.
[illegible] 70 rue de la Douane

LA SOCIETE "EQUITABLE" d'Assurance de la Vie,

à New York.

Actif comptant actuel 3 mars 1869 . . . $9,921,677 02
Revenu comptant annuel 31 mars 1869 . . . $6,173,6[?] [illegible]
Nombre de polices émises en 1868 . . . 11,886
Assurances émises de . . . $118,5[?] 283 [illegible]

A. P. CLEVELAND,
No 61 de la rue du Camp.
4mai—3t PP Agent général en Louisiane.

J. J. ALSTON,

(Ancienne maison ROBINSON & ALSTON)

AGENT POUR LA VENTE, &c, DE PROPRIETES FONCIERES.

No 21 DE LA RUE CARONDELET.

OFFRE DE VENDRE :

3000 terrains non améliorés situés à la Nlle Orléans et dans ses faubourgs et dont 500 sur la ligne de la belle Avenue St Charles.

150 000 arpents de terres en Louisiane.

Il est chargé de la vente de matériaux de bateaux modernes.

4mai—PP

CAZAUX & VERGNOLE,

73 ...... VIEILLE-LEVEE 73

MAISON FONDÉE EN 1841.

IMPORTATION DIRECTE.

Vin rouge et blanc, Absinthe, Kirsch, Vermouth, Cordiaux & Liqueurs, Marasquino, Curaçao, Anisette, Chartreuse, Raspail, Crème à la vanille, Crème de Moka, Fruits à l'eau-de-vie.

Prix modérés et qualité supérieure. 4 mai—1m

Vapeur D. MARIANO CAIFANOI.

Arrivé dernièrement à la Havane avec un grande nouveauté [illegible] de [illegible] et [illegible] Médicamenté [illegible] la Havane. Il [illegible] et [illegible].

Un cabinet privé sera bientôt ouvert pour le public. 4 mai

V. J. DEJEAN

Prévient le public et les acheteurs en général que, nouvellement arrivé de Bordeaux, France, il vient de créer une maison dans la rue de la Douane, No 70 qui s'occupera de la commission de l'importation et de la vente des vins, cognacs, liqueurs, etc.

4 mai—1m

TONIQUE DE DAVIDSON,

POUR LES FIEVRES EN FRISSON.

Les épreuves faites ont prouvé que ce tonique est une des plus grandes découvertes du siècle. Il a remporté le premier prix à la Foire d'Etat. Tout le monde devrait l'avoir. A vendre par

MM. E. J. HART & CO.
BALL LYONS & CO.

Et au dépôt de médicaments patentés de JOHN FLEMING (Dépôt général) au No 4 de la rue de Chartres. 4 mai—1m

M. Madrara

A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a fait l'ouverture de son magasin de porcelaines et articles de ménage au No 161 de la rue Royale, encoignure Orléans.

M. Madrara ayant été en Europe à ce choisir des marchandises des meilleures manufactures de France, d'Angleterre et des Etats Unis, invite sa nombreuse clientèle à venir examiner son assortiment de : Porcelaines décorées et blanches, Faïence anglaise "stone china," cristaux français et américains, Plaqué fin, Coutellerie, etc. glaces et américaines, ferblanterie, etc. etc., qu'il offre à vingt cinq pour cent au-dessous du prix du marché. Quant aux achats des pratiques, ils sont laissés à la charge de M. A. Sorin, attaché à la maison, et connu depuis longtemps dans ce genre d'affaires. 4mai—1M

B. GEO. BOULET,

Marchand de Groceries en gros. Provisions de bateaux et importateur de VINS FINS, EAUX-DE-VIE, ETC.,

Nos 5 et 7 de la rue Front, et Nos 8 et 10 de la rue Fulton,

4 mai—1m Nlle-Orléans, La.

AVIS.

ALGER, 2 mai 1869.

M. L. C. Dorée au "Rocco Coffee House," ou Mr Jean Sabaté à Madonaville, donnera une récompense libérale à la personne qui trouvera le corps de sa fille, Marie Sabaté, qui s'est noyée, le 30 du mois dernier, à Madonaville. 4mai—3f

BLANCHISSEUSE.

On a besoin immédiatement d'une bonne BLANCHISSEUSE. S'adresser rue de Chartres, No. 188 (près Ste-Anne), maison Fonsalba. 4mai—3f

AVIS.

Les personnes qui auraient laissé des effets chez les soussignés pour être mis à teindre, dégraisser ou nettoyer, sont priées de venir les retirer d'ici à quinze jours de cette date attendu qu'ils doivent partir, et n'en seront plus responsables après le délai expiré.

DARRIN & LAMBERT,
4 mai—3f Teinturiers, 161, rue Bourbon.

Chaudières à Sucre.

Un assortiment complet de chaudières à sucre en fer battu et en fonte, de la célèbre fonderie de Messieurs S. & J. RANKIN & Cie, de Liverpool.

A vendre par M. A. DE LIZARDI
4 mai—2me—191 No 25, rue Carondelet.

Bureau de Société d'Assurance mutuelle, de Bienfaisance et d'Assurance de la Vie, de Louisiane]

RUE CARONDELET NO. 130

Nouvelle Orléans, 3 mai 1869.

Les membres de cette Société sont informés de la mort de JOSEPH G. LOGAN, membre de cette Société. Il sont requis de venir payer $1.25 (assessment No 1) pour rembourser le montant payé, par la Société, à la veuve et à son enfant.

2 mai—3t R M YOUNG secrétaire.

Bureau du Surintendant général du Grand Chemin de Fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 1er mai 1869.

CHANGEMENT—DEPARTS.

A partir de DIMANCHE, 2 mai, des convois de passagers quitteront la Nlle Orléans à 7 heures du matin et à 5 heures de l'après-midi, ils arriveront à la Nlle-Orléans à [illegible] heures vingt minutes du matin et à onze heures [illegible] minutes du soir.

2mai—3f T. S. WILLIAMS, Surintendant-général.

SALLE D'ECONOMIE—30 avril 1869.

Un meeting des RÉPUBLICAINS du 6me Ward, [illegible] ce jour, il a été résolu qu'un meeting régulier aura lieu MARDI prochain 4 mai pour procéder à la réorganisation du Club, et élire un délégué à la Convention Républicaine qui doit avoir lieu le second lundi de mai prochain, à Nlle Orléans. Les Républicains du 6me Ward sont respectueusement invités à y assister.

Par ordre du Capt. ALCIDE LEWIS Vice-Président.
1er mai—3 F. SEMMERT, Secré aire protem.

Société de l'Opéra de la N. Orléans.

Conformément à une résolution des Directeurs adoptée le 3e du mois dernier, une liste de souscription, pour compléter les deux cent actions de la Compagnie, limitées par la Direction, est ouverte pour dix jours aux souscripteurs, payant, depuis que la Compagnie a établi momentanément au bureau au No 18 de la rue St Charles.

2mai—3f ALFRED ROMAN, président.

A LOUER.

Une magnifique résidence située rue Bienville, No 131, contenant plus de huit chambres, une grande cour, une remise, [illegible] Pour de plus amples conditions, s'adresser à E. F. Messier, encanteur, 12, rue [illegible]. 4mai—4f

$10 de récompense.

PERDU samedi [illegible] mai, vers les 2 heures de l'après-midi, un CHIEN de chasse [illegible] répondant au nom de "Puce," [illegible] et blanc et ayant le bout de la queue coupée.

La susdite récompense sera donnée à quiconque le ramènera au No 34 rue des Ursulines ou de Carondelet, et pas de questions. 4mai—3f

VOLÉ OU PERDU.

Il a été volé ou perdu rue d'Orléans, entre Bourbon et Dauphine, un petit CHIEN [illegible] [illegible] La personne qui le rapportera [illegible] [illegible] recevra une récompense de $1 4mai—3f

VACHE TROUVÉE.

Est entrée chez le soussigné, le 1er avril dernier, une VACHE [illegible]. Le propriétaire peut la réclamer en s'adressant au soussigné et en payant les frais.

[illegible] BENDALEN.

Habitation Labiche, sur le chemin de Gentilly, 3ème District. 4mai—3f

A LOUER.

Un PREMIER ETAGE, récemment meublé, se composant de trois chambres indépendantes et donnant sur un large [illegible] (avec chambres à bains) convenable pour famille ou messieurs, avec pension ou sans. S'adresser, au coin de la rue Ste-Anne, No 125 rue Ste-Anne, [illegible]. Les chars [illegible] Dauphine et Remparts. 3mai—3

Proclamation du Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, Hôtel-de-Ville, 1er mai 1869.

Conformément à la charte de la ville, une élection aura lieu, le 15 mai 1869, pour quatre Aldermen et sept Aldermen-Assistants—savoir :

Aldermen.

Un Alderman pour le Premier District, en remplacement de Thomas Markey.
Un Alderman pour le Deuxième District, en remplacement de Lodovic Saguilh.
Un Alderman pour le Troisième District, en remplacement de Louis Fraise.
Un Alderman pour le Quatrième District, en remplacement de Peter Ka[?]er.

Aldermen-Assistants.

Un Alderman-Assistant pour le Premier Ward, en remplacement de J. C. [illegible].
Un Alderman-Assistant pour le Deuxième Ward, en remplacement de J. B. Amaux.
Un Alderman-Assistant pour le Troisième Ward, en remplacement de W. H. Pemberton.
Un Alderman-Assistant pour le Quatrième Ward, en remplacement de H. W. Mo[?]gomery.
Un Alderman-Assistant pour le Sixième Ward, en remplacement de T. F. [illegible].
Un Alderman-Assistant pour le Onzième Ward, en remplacement de John Bre[?].

Les dites élections auront lieu à des endroits qui seront désignés dans un avis officiel que les électeurs de la ville de la Nouvelle-Orléans et sera sous la direction des Commissaires nommés dans le 6ème Ward.

JOHN R. CONWAY Maire.
JOHN W. OVERALL, Secrétaire.
4 mai—jusq 15mai—PP

Comité Démocrate de Paroisse.

ORDRE D'ELECTION

Salle du Comité Démocrate de Paroisse.

Nlle-Orléans, 1er mai 1869.

Aujourd'hui, à une réunion de ce comité, la résolution suivante a été adoptée :

Il est résolu que les différents clubs de wards de cette ville sont requis d'élire des délégués (le nombre de délégués et de candidats aux places d'alderman des différents clubs) et d'aldermen assistants (au nombre de sept) d'après les règlements du comité et de procéder à l'élection devant avoir lieu le SAMEDI 8 mai, entre les heures de [illegible] de l'après-midi et 8 heures P. M., sur la base de représentation adoptée par le Comité Central d'Etat.

Les wards devront élire le nombre suivant de délégués :

Ward		
1er	.....	4 délégués.
2me	.....	7
3me	.....	[illegible]
4me	.....	[illegible]
5me	.....	[illegible]
6me	.....	[illegible]
7me	.....	[illegible]
8me	.....	[illegible]
9me	.....	[illegible]
10me	.....	[illegible]
11me	.....	[illegible]

Les délégués du Premier District se réuniront LUNDI, 10 du courant à midi.

Les délégués du Deuxième District se réuniront dans la salle du Comité Démocrate de Paroisse au-dessus du "Gem," LUNDI, 10 du courant, à midi.

Les délégués du Troisième District se réuniront LUNDI, 10 du courant à midi.

Les délégués du Quatrième District se réuniront LUNDI, 10 du courant à midi.

Voici les règlements à observer aux élections de wards :

Quartier-Général du Comité Démocrate de Paroisse.

Nouvelle-Orléans, 1er mai 1869.

Le — du courant, à une réunion du Comité, le préambule et les règlements suivants ont été adoptés à l'unanimité :

Attendu d'établir un système uniforme de représentation dans toute la paroisse, [illegible] [illegible] [illegible] et de [illegible].

[illegible]

Règlement I—[illegible]

Règlement II—[illegible]

Règlement III—[illegible]

Règlement IV—Chaque inspecteur nommera un greffier qui devra être résident démocrate du ward, lesquels prêteront serment [illegible].

Règlement V—[illegible]

Règlement VI—[illegible]

Règlement VII—[illegible]

Par ordre, [illegible] BRADY, Président.
St-L. EPREIR, Secrétaire. 4 mai—1f

Fete de Mai

DES

TURNERS,

AUX

FAIR GROUNDS,

Le 9 et le 10 Mai.

Une grande PROCESSION de la Société des TURNERS et de leurs invités qui doit partir de la Salle des Turners à neuf heures du matin et qui doit passer par les principales rues procèdera le Festival, le dimanche.

Les plus grands préparatifs sont faits pour l'amusement des invités et des visiteurs. Dimanche grand concert et exercices gymnastiques, avec des prix convenables, sera ouvert à tous ceux qui voudront y participer. En outre un grand nombre d'autres concours et de jeux d'adresse ou de forces physiques, y compris des courses de vélocipèdes et autres, seront arrangés. Deux bandes de musique, l'une pour les morceaux de concert l'autre pour les danses, seront présentes pendant toute la durée de la fête.

Pendant les deux journées, il y aura des tirs à la cible et des prix seront donnés aux vainqueurs.

Les amusements se termineront chaque soir par un brillant

Feu d'Artifice.

Les plus grandes précautions seront prises pour empêcher qu'il y ait aucun désordre, même le plus léger.

Prix d'entrée $1 00

(Dames et enfants, gratis).

Au nom du Comité d'arrangement,
A. HERTZBERG
2mai—3,4,7,8,9 Secrétaire

A. BROUSSEAU & Co.,

7 ......Rue de Chartres......17

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES Chine et cocos COUVERTURES de tables et de pianos. STORES DESSOUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINÉES, NATTES, TOILES CIRÉES pour voitures et tables, TOILES CIRÉES d'ras émaillées.

ÉTOFFES A RIDEAUX, damas, reps, dames CORNICHES, BANDES, FLECHES, GUIMPES GLANDS, CRIN, PELUCHE, MOQUETTE, etc.

27sept—1an—PP

T. DANZIGER.

163 ......RUE DU CANAL......163

Excellents marchés dans les marchandises sèches.

IMMENSE REDUCTION POUR LE MOIS DE MAI

Tout mon stock d'étoffes à robes, composé de barèges, grenadines, mousselines, &c.

Un fort stock d'étoffes à robes, achetés à bas prix entrées aussi bas, etc. [illegible] et à bon marché.

Je vous invite, il est de l'intérêt de mes clientes et de mes amis de venir examiner mes marchandises avant de faire leurs achats ailleurs.

Je ne fais pas de vente sans garantir les articles.

T. DANZIGER
No. 163, rue du Canal.

Quelque chose de nouveau.

Le plus grand prix pour chemises du dernier genre !

Ces CHEMISES sont ouvertes au devant à la fois, habit, et parfaitement plissées. La coupe est la même et la même convenablement adaptée aux [illegible] On peut les voir aux fenêtres de LEIGHTON & MAYMAN, coin de St Charles et Canal. 2mai—1PP

Agence pour la vente des

CERCLES "ARROW,"

43 ......Rue Carondelet......43

NOUVELLE ORLEANS.

LE CERCLE "ARROW"

La demande de cet excellent cercle à balles de coton augmentant tous les jours les propriétaires ont cru devoir augmenter de beaucoup leur stock de la saison. Ils sont à même de pourvoir toutes les demandes de CERCLES "ARROW"

que leur adressent le commerce. Ils ont droit également le CERCLE A BOUCLE, de toutes grandeurs et garanti fait du meilleur fer anglais.

H. T. BARTLETT.
R. W. & INK,
Agence générale, No 43, Carondelet
2mai—3me Nlle-Orléans

IMMENSE ASSORTIMENT DE

Devants de Chemises unis et brodés, Toiles fortes et légères,

REÇU PAR

P. BRIERRE,

Rue de Chartres, 5, (au premier)

Ainsi qu'un grand choix de Crêpe de lit, Mouchoirs en cile et ourlés à jour, Ouvrage pour enfants, Linge de toilette, Linge damassé de table, Linon et Batiste. 2mai—3f

Professeur de Français.

Un Français d'un âge mûr, qui a été instituteur en France pendant douze ans, et réside à 3 Etats-Unis près de cinq ans, désirerait donner des leçons de français, soit dans une institution d'éducation de cette ville, soit dans les familles. Ne serait aucune difficulté pour aller à la campagne, où il ferait également ou particulier. Il peut fournir les meilleures recommandations. Adresse A. T. P. Gless Box, [illegible] P. O. New Orleans. 3mai—3f

DR. A. DUCATEL,

163 ......ESPLANADE......163

CONSULTATIONS DE 6 A 8 P. M.

2mai—1m

Demande de Glacier.

On demande UN BON GLACIER au No 330 rue des Magazins. 3mai—3f

---

Loterie Nationale

DE L'ILE DE CUBA.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur Supérieur Politique de la Havane, les 25 avril [illegible] jusqu'à 20 mai [illegible] la Loterie à chaque tirage, sera réduit à 20 Dollars chaque. Il n'y aura donc que 20 000 billets chaque tirage avec de 300,000 Dollars, divisés en 513 Lots.

1 Lot de	..... $100,000	$100,000
1 Lot de	 50,000	50,000
1 Lot de	 25,000	25,000
1 Lot de	 10,000	10,000
2 Lots de	 5,000	10,000
1 Lot de	 3,000	3,000
5 Lots de	 1,000	5,000
104 Lots de	 500	52,000
200 Approximations à la centaine du premier lot, de	200	24,720
99 Approximations à la centaine du second lot, de	200	24,720
99 Approximations à la dizaine du troisième lot, de	200	24,720
9 Approximations à la dizaine du quatrième lot, de	200	2,200
513 Lots		$300,000

Cette innovation aura lieu à partir du tirage No 913, du 4 mai 1869.

Havane, le 1 avril 1869.

L'Administrateur Général,
22 avril—2m FRANCISCO COMPRODON.

M. MANUEL BORNIO,

No. 69, RUE DE CUBA,

à la Havane.

Premier est entre pour l'exportation de Billets de Loterie, se charge de remplir tout ordre pour BILLETS DE LA LOTERIE DE LA HAVANE, à une commission raisonnable.

Pour toute autre information s'adresser à

MM. BORNIO & FRERE,
22 avril—2me No 77, Rue Gravier.

Loterie de la Havane!

Le soussigné, nommé PREMIER SOUS-COLLECTEUR D'EXPORTATION DE BILLETS DE LOTERIE dans la ville de la Havane, continuera à remplir les ordres pour BILLETS DE LA LOTERIE DE LA HAVANE, moyennant une commission modérée.

M BORNIO,
No 69, rue de Cuba, Havane.

Pour plus de détails ou informations, s'adresser à MM BORNIO BROTHERS, au No 77 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans 15 avril—1m

LOTERIE

DE LA HAVANE

Les soussignés continuent à payer la prime la plus élevée pour les lots gagnants de la LOTERIE de la Havane.

Bornio & Brother,
22 avril 2m No 77 de la rue Gravier

A MM. les Editeurs de l'Abeille

Permettez moi l'emploi de vos [illegible] colonnes de votre journal, afin de faire publiquement mes remerciements et à [illegible] Madame Alexandrine, somnambule [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pour me servir [illegible] guérison d'une maladie de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et qui en [illegible] docteurs des plus célèbres de la [illegible] et [illegible] Amérique, tant de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] recommandée Madame Alexandrine, [illegible] [illegible] visite à [illegible] avec [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] je n'ai [illegible] plus aucune [illegible]

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre dévoué serviteur

WILLIAM M. RICHARD,
24 Nassau Street, New York.
Nlle Orléans 22 avril 1869. 1er mai—3f

SELLES ...... $5 ...... SELLES.

A CINQ PIASTRES

2000 SELLES à [illegible] McClellan à $5.
[illegible] de [illegible] à $6 à $10
[illegible] paires Chaises [illegible] à $1 la paire.
—Egalement—

Un grand stock de quincaillerie à bas prix à vendre par Z. B. HUSCHILL & BRO.
Successeurs de Taylor & Chamb[?]e, No 41 de la rue des Magasins. 2mai—1m

Grande réduction dans les MARCHANDISES SECHES, CHEZ

F. G. BARRIERE & CO

No 135 DE LA RUE DU CANAL.

Nous attendant à voir faire bientôt la saison des affaires et ayant un stock plus fort que nous ne pouvons garder pendant l'été, nous nous sommes décidés à offrir à nos pratiques et au public, à partir du LUNDI 26 avril, NOTRE STOCK ENTIER à des prix tellement réduits que quiconque a besoin de marchandises trouvera intérêt à s'approvisionner chez nous de suite.

Cette annonce est sérieuse et sera suivie à la lettre.

Le public est invité à venir examiner nos articles et s'assurer des prix. Toutes les marchandises sont garanties et il n'est en vente à ce qu'on dit qu'elles ne sont pas de la vente sera nulle.

F. G. BARRIERE & CO.
26avril—1d,PP No 135 de la rue du Canal

Marchandises sèches,

Marchandises sèches,

Venant des encans de New-York,

CHEZ

PEPIN & TURCOTTE

130 ...... RUE DU CANAL 130

Maison Blanche encoignure Baronne.

Nous venons de recevoir des encans de New-York un grand stock de marchandises que nous allons mettre en vente à une très grande réduction de prix, tel que

Barège japonais, haute nouveauté de	25	Valant 50
Chally	25	40
Alpacas d'été unis et couleur	25	35
Mozambique fantaisie	25	35
Barège anglais et grenadine	20 à 25	40 à 50
Linon de France	25	50
Linon de France nouveauté	35	75
Batiste nouveauté Robe	$2 50	$4 00
Double jupon en dentelle	[illegible]	[illegible]
Batiste à Compréme	[illegible]	[illegible]
do do	[illegible]	[illegible]
Toile à drap	[illegible]	[illegible]
Jaconas français imprimé	[illegible]	[illegible]
Toile de coton [illegible]	[illegible]	[illegible]
Gingham	[illegible]	[illegible]
Toile d'Irlande pour chemise, taie d'oreiller et en laine		

Notre Taux des [illegible] bomb[?] [illegible] et [illegible] ... Piqués, brillantes, [illegible], Nainsook, mull, [illegible], [illegible], [illegible] ... Grande [illegible] [illegible] toile et [illegible] ... Broderies, bonneterie, chales et pointes en dentelles. 1er mai—1m

SAVON de A. BILLAUD.

PALM SOAP, [illegible] en barres et [illegible] cercueau procédé.
STAR SOAP, MANASSAS SOAP.

A vendre par G. HESSE, Agent, No. 3, rue Tchoupitoulas.

Aussi GRAISSE pour les roues, RÉSINE, TÉRÉBENTINE, HUILE DE RÉSINE, etc. 1er mai—3.

$50 de Récompense.

Perdu vendredi matin, le 30, UNE EPINGLETTE EN DIAMANTS, [illegible] [illegible]. La susdite récompense sera donnée à quiconque la rapportera au No 25 de la rue de Chartres. 1er mai—3f

AVIS

Une FEMME française, pouvant fournir les meilleures recommandations, désirerait trouver une famille allant en France, avec laquelle elle puisse partir soit comme femme de chambre, soit pour soigner des enfants. Elle ne demanderait que son passage. S'adresser rue Poydras No 217 entre Penn et Dryades. 1er mai—3f

Demande d'une Nourrice,

Préférablement avec enfants. S'adresser dans rue du Camp, Infirmerie du docteur FORMENTO, de midi à 2 heures et de 7 à 9 P M. 1er mai—3f

Changement de Domicile.

Le Docteur A. DE ROALDES, a l'honneur de prévenir sa clientèle et le public qu'il a transféré son domicile de la rue d'Orléans No 74, entre Dauphine et Bourgogne.

HEURES DE CONSULTATION, de 6 à 8.
1er mai 3

Dissolution de Société.

La société existant entre Etienne Girard et Charles Couteux, sous la raison sociale de E. Girard & Cie, est dissoute par suite de l'expiration du temps fixé pour sa durée.

Charles Couteux s'est chargé de la liquidation de cette Société.

Nouvelle Orléans, 1er mai 1869.

Par procuration de Etienne Girard,
AD. BILLAUD,
C. COUTEUX.

Le soussigné continuera les mêmes affaires de droguerie sous son nom personnel.

1er mai—3f C. COUTEUX.

HERNIE—Bandage de Ayre.

Les personnes qui ont des hernies devraient se procurer, de suite, au No 25 de la rue du Camp, au premier, un bandage de Ayre qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] recommandé [illegible] plus [illegible] de Ayre pendant [illegible] [illegible] à la Nlle-Orléans. On le trouvera à son cabinet de 8 à 9 heures à 3 heures de l'après-midi, et de [illegible] h. [illegible] P. M.

Pour les recommandations, etc., voir sa circulaire.

1avril—3f

Messieurs, Sachez-le!

100 douzaines de Chemises françaises, toutes de toile pure et venant d'être reçues par le steamer Teutonia.

A vendre à $ 60 la douzaine,
Elles valent $90

QUÉSLE & NIPPERT,
2avril—1moPP No 197 de la rue du Canal.

A. SIMON

94 ...PASSAGE DE LA BOURSE...94

Librairie, Brochures, Journaux, Fournitures de Bureau, etc. Reçoit des abonnements à toutes les publications périodiques. Service à domicile.

25avril—1m

BISMARK

Ce fameux établissement dont la vogue ne cesse de s'accroître est doté tous les soirs par les amateurs de BONNE BIÈRE, DE JEUX D'ECHECS, DE CARTES, DE DOMINOS, ETC.

Concert tous les soirs.

Restaurant à la carte. 3mars—1an Mar J D

AVIS.

Un Français lettré pouvant donner les meilleures recommandations et qui a été dans [illegible] [illegible] et en anglais, se [illegible] [illegible] ses services [illegible] [illegible]. Il peut en [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible] l'Espagnol. S'adresser au [illegible] [illegible]. 28 avril

Photographies de premier ordre,

REDUITES.

Trois piastres la douzaine,

à l'atelier de LESSON,
No 120 de la rue du Canal, Nlle-Orléans
avril—1m, M.J.D. Batiste Toyon.

LOTERIES.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 3 MAI—CLASSE 106.

47	36	4	13	64	18	2	39	34	51	12	29

Les tirages ci-dessus publiés dans tous ses particuliers, se font en public et journellement, dans le salon de la Compagnie.

C. T. HOWARD Président.

[illegible] St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans. En témoignage, nous apposons notre signature, Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 3me jour de janvier 1869.

ADAM GIFFEN
JOHN L. LEWIS
F. P. WILDER.
Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses Loteries. Nov [?]

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T HOWARD ..... Président.

Loterie de Numéros Simples,

GROS LOT......$25,000.

Classe C.

Tirage, le SAMEDI, 15 mai 1869, à la Nlle-Orléans

—PLAN—

10,000 Billets.................. 264 lots gagnants

1 lot de $25 000 soit	$25 000
1 lot de $10,000 soit	10,000
1 lot de $5 000 soit	5,000
1 lot de $1,000	
1 lot de $1,000	
1 lot de $1,000	
1 lot de $1,000	
1 lot de $1,000	
1 lot de $1,000 soit	$10,000
1 lot de $1,000	
1 lot de $1,000	
1 lot de $1,000	
1 lot de $1,000	
50 lots de $ [illegible] soit	[illegible]
100 lots de $ [illegible] soit	$10,000

LOTS D'APPROXIMATION.

9 lots de $200 pour ces 9 nombres restant de la même dizaine du numéro qui gagnera le lot de $25,000 soit $1,800

9 lots de $100 pour les 9 unités restant de la même dizaine du numéro qui gagnera les lots de $10 000 soit ..... [illegible]

9 lots de $100 pour les 9 unités restant de la même dizaine du numéro qui gagnera les lots de $5,000, soit ..... [illegible]

264 lots s'élevant à $61,000

Billet entier $12, demi-billet $6, quart de billet $3, huitième de billet $1 50.

Explication des lots d'approximation.

Les seuls unités restantes de la même dizaine des numéros qui gagneront les trois premiers lots (tels que ceux tirés sur une loterie, [illegible]) [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Les lots sont payés en plein, sans déduction.

Les demandes des billets doivent être adressées à

CHAS T HOWARD, président.
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans
3mars—

ALE D'ECOSSE, PORTER DE LONDRES.

Ale, pâle et mousseuse de Jeffrey.

Stout Porter de Londres, de Bynes.

A vendre par

JOHN TURPIN, Importateur,
No 94 de la rue de la Commune.
Seul agent de John Jeffrey & Co, d'Edimbourg.
Avertissement—Méfiez-vous des contrefaçons.
29 avril—6f

Mme OLYMPE

A l'honneur d'informer sa clientèle et les dames de la Nouvelle Orléans que son magasin sera transféré LUNDI 3 mai, au No 161 rue du Canal.
1er mai—1m

AUGUSTE BROUÉ,

CAMPEMENT-RESTAURANT

72 [illegible] rue de Chartres [illegible] 72

M. AUGUSTE BROUÉ annonce à ses amis et au public que [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] campagne. 1er mai—1m

AVIS

☞ A partir de SAMEDI, 1er mai 1869, le bateau à vapeur WARREN BELLE reprendra ses voyages réguliers à St Martinville tous les samedis. Il quittera le bateau à l'arrivée du convoi de midi, de la Nouvelle-Orléans.

Par ordre,
29 avril—1m T. D HIRE Surintendant.

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY.

CAPITAL $5,000,000 EN OR.

—ET—

Compagnie d'Assurance Maritime ANGLAISE ET ETRANGERE LIMITÉE.

Capital $5 000,000, en or.

Les soussignés sont prêts à assurer contre les risques de l'incendie et de la mer sur les immeubles et sur les marchandises. Pertes remboursées en or ou en billets des Etats-Unis.

R. O. MUSGROVE, Agent Général,
11 avril—1m PP 64 rue Carondelet.

LOTERIE

DE LA HAVANE.

La PRIME la plus élevée est payée pour les lots gagnants de la LOTERIE de la Havane, par

Bornio & Brother,
22 avril 2m No 77 de la rue Gravier

Maisons de jeu

Le Nouvel EL DORADO,

59 ......RUE ST-CHARLES...... 59

La plus grande maison de jeu du monde.

Une belle salle de Keno au second. 1er mai—1m PP Bal [illegible].

GOLDEN GATE SALOON,

15 ......RUE ROYALE...... 15

Tous les JEUX de BANQUE y ont joués.

La plus Grande Salle de KENO de la ville, (60 sur 100 pieds de profondeur)

Les mineurs et les personnes ivres ne sont pas admis. 24 avril—1m PP

BELLE UNION,

17 ......RUE ST CHARLES...... 17

Magnifiques Salles, bien aérées.

Ouvertes tous les matins, à 9 heures.

On y joue tous les jeux de banque.

Belle SALLE DE KENO au premier, ne faisant que [illegible] à ouverture tous les soirs [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Les personnes [illegible] [illegible] [illegible] admises. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] vins et des liqueurs de choix.

N. B.—Le Keno s'ouvre, le dimanche, à 10 heures du matin.

Il y a une entrée privée dans la rue de la Commune, près du bureau de la Compagnie du Gaz.

6avril—1m P.

EUREKA.

Maison de jeu ouverte pour le soir.

44 ......ST CHARLES...... 44

S'ouvre tous les jours à 9 heures A. M. On y joue tous les jeux de banque, et on [illegible] tous les soirs à la [illegible] à 10 heures du soir. Le Keno tous les dimanches à 10 heures du soir. Les [illegible] et les mineurs ne sont pas reçus. L'ordre le plus strict est maintenu. 3avril—1m PP

$55, $55, $55, $55, $55

Machine à coudre de

GROVER & BAKER,

Pour les familles—Machines qui ont remporté les premiers prix.

Excellentes sous les rapports suivants :

Beauté et élasticité de point.

Perfection et simplicité de la Machine.

Usage des deux fils directement des bobines.

Aucun rapprochement des coutures à la main et aucune perte de fil.

Grande marge d'application, sans changement d'ajustement.

La couture retient sa beauté et sa fermeté après blanchissage et le repassage.

Ces machines font ce que font les autres et encore, en outre, les plus belles broderies permanentes.

Le premier prix—La Croix de la Légion d'Honneur—a été décerné aux représentants de la Machine à coudre de GROVER & BAKER, à l'Exposition Universelle de Paris, en 1867. Elles sont donc supérieures à toutes les autres.

Le Dépôt est au No 162 de la rue du CANAL.

16fév—3m PP Nlle Orléans.

SIEG & KRUG,

58 ......DOUANE...... 58

IMPORTATEURS DE

MARCHANDISES SECHES ETRANGERES

—ET—

Agents pour la vente de FIL en BOBINES, d'ALEXANDER.

MM. Sieg & Krug ont constamment en magasin un fort stock de marchandises étrangères du commerce à des prix très-réduits et à des conditions avantageuses.

17 mars—3m—PP

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS DENTISTE

Cabinet et domicile, No 14 rue Baronne. Nous [illegible] après la rue du Canal, près de Lopes.

Extraction de dents sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

18mars—[illegible] PP

Changement de domicile.

J. A. CABADAVANT

[illegible] [illegible] DENTISTE [illegible] RUE DU CANAL [illegible] entre [illegible] et Carondelet [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible]